



Monsieur Claude VOURIOT
Maire
Mairie de Niderviller
5, place Charles de Gaulle
57565 NIDERVILLER

Affaire suivie par :
Ghislain DELL'OLMO
Responsable d'étude Observatoire - Urbanisme
E-mail : g.delloolmo@moselle.cci.fr

Metz le 10 octobre 2018

Objet : Révision du POS en PLU de la commune de Niderviller

Monsieur le Maire,

Je me réfère à votre courrier en date du 26 juillet 2018 par lequel vous me transmettez, pour avis, le dossier de révision du POS en PLU de la commune de Niderviller.

Une lecture attentive de ce document par mes services nous a permis de bien prendre note des motivations du projet, s'agissant en particulier de la volonté de « pérenniser et développer les activités économiques au sein de la commune », énoncée dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

À ce titre, **le rapport de présentation** identifie clairement les caractéristiques du tissu économique local, les établissements se concentrant dans la zone d'activité au nord qui accueille plusieurs entreprises emblématiques, ainsi qu'en cœur de bourg avec la présence de commerces et services de proximité.

Par ailleurs, le projet prévoit deux **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** dont une sur le site d'une ancienne faïencerie, inscrite en zone 1AUX. Nous avons bien noté votre volonté de définir une servitude pour cet espace, compte tenu de sa superficie (1,53ha), en attente de la définition d'un projet d'aménagement global.

.../...

Dans sa dimension économique, **le règlement du PLU** autorise l'implantation d'activités au sein du tissu bâti (zones UA, UB). Nous soutenons ces dispositions qui proposent des zones urbaines et à urbaniser multifonctionnelles. Le zonage UX régissant la zone d'activité existante ne fait l'objet d'aucune remarque.

Compte tenu de ces éléments, **le projet de révision du POS en PLU n'appelle aucun autre commentaire particulier de notre part.**

Vous souhaitant prompt réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



**Le Président,
Fabrice GENTER**

